

DEC191952DCIF

Décision portant cessation de Madame Murielle BUSBY de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse » du CNRS et nomination de Madame Véronique LEGROS aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse » du CNRS

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision DEC152665DCIF du 4 décembre 2015 portant nomination de Madame Murielle BUSBY aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse » du CNRS

Vu l'agrément de la Direction générale des Finances publiques donnée par lettre RH-1B/2019/07/1511 du 3 juillet 2019 pour la nomination de Madame Véronique LEGROS aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse » du CNRS

Vu, l'avis favorable de l'Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

Article 1^{er}

Madame Murielle BUSBY, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse » à compter du 1^{er} septembre 2019.

Article 2

A cette même date, Madame Véronique LEGROS, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, est nommée agent comptable secondaire de la délégation régionale « Provence et Corse ».

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12 juillet 2019

Président-directeur général

Antoine PETIT

